

## Arrêté n° 2022-01 portant désignation des enseignants-chercheurs du jury de l'examen d'entrée au CRFPA session 2022

- Vu** le code de l'éducation, notamment les articles L 613-1 et L 712-2,  
**Vu** le décret n°91-1197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'avocat, notamment l'article 53  
**Vu** les statuts de l'université de Cergy-Pontoise  
**Vu** l'élection, en date du 21 Mars 2017, de Monsieur François GERMINET, aux fonctions de président de l'université de Cergy-Pontoise  
**Vu** l'arrêté n° 19-049 du 27 août 2019 portant délégation de signature de Monsieur François GERMINET, président de l'université de Cergy-Pontoise, à Madame Nelly FERREIRA, doyenne de la faculté de droit

### Le PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE CERGY-PONTOISE

#### Arrête

**Article 1** : Conformément aux dispositions de l'article 53 du décret du 27 novembre 1991 susvisé, sont désignés membres du jury de l'examen d'entrée au CFRPA – session 2022 :

- **Les enseignants-chercheurs suivants** :

Présidente du jury : Madame Caroline PELLETIER, Professeur des universités

Membres titulaires :

Madame	Caroline	PELLETIER	Professeur des universités
Madame	Isabelle	MEYRAT	Maître de conférences

Membres suppléants :

Monsieur	Maxence	CHAMBON	Maître de conférences
Monsieur	Olivier	CAHN	Professeur des universités

**Article 2** : La doyenne de la faculté de droit et le secrétariat général de CY Cergy Paris Université sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 09/06/2022

Pour le Président de CY Cergy Paris Université et  
par délégation,  
La doyenne de la faculté de droit

Nelly FERREIRA

